Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE
DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Décision N° CC-DEC-2023-018

26 juin 2023

OBJET : AVENANT DE TRANSFERT CONCERNANT LE MARCHÉ 2023-LOT9-DERICH INTITULÉ MARCHÉ DE PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu le courrier de l'entreprise DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT- REVIVAL en date du 16 mai 2023, précisant que l'entreprise DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT- REVIVAL transfère l'activité « papier-carton » dans le cadre d'une location-gérance de fonds de commerce, à compter du 1er juin 2023,

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :
De signer l'avenant de transfert concernant le marché cité en objet pour les lots suivants :
Lot 9 - Collecte, Transport et Traitement des Déchets de cartons des déchèteries

ARTICLE 2 :
De préciser qu'il n'y a aucune incidence financière.

ARTICLE 3 :
De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de CAEN et publication par voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200066710-20230626-DEC-2023-018-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/06/2023
Affichage : 27/06/2023